



Conseil départemental de la Manche

13 janvier 2025 à 17H00

Signature des partenariats FIR

- Marcey-les-Grèves



Les 6 orientations de la politique 2022-2028 validées en session du 24 juin 2022

1. Un **partenariat renouvelé avec les huit intercommunalités** formalisant une relation directe avec le Département pour les opérations structurantes.
2. La **création d'un nouveau contrat à destination des cinq villes urbaines** du département, à savoir Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches afin de créer un partenariat direct, construit autour d'enjeux spécifiques.
3. Un **partenariat renouvelé avec les 67 pôles de services** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et de renforcer leur rôle de centralité.
4. Un **soutien renouvelé aux 373 communes rurales** ayant un rôle important de proximité, maillon indissociable de l'identité de la Manche.
5. Des **modalités techniques plus souples** apportant une plus grande autonomie pour les collectivités dans la définition de leurs besoins.
6. Un **objectif stratégique** pour la **transformation durable des territoires en faveur de la transition écologique et inclusive.**

Le Fonds d'Investissement Rural

FIR
FONDS
D'INVESTISSEMENT
RURAL

Un contrat à destination des 373 communes non concernées par le contrat de pôle urbain ou le contrat de pôle de services.

Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre :

- Dépôt de candidature possible en l'absence de FIR en cours (limité à deux FIR) ;
- Durée du dispositif : **2 ans** ;
- Dispositif ouvert à l'ensemble des 6 thématiques éligibles (fin de la liste limitative) ;
- Dépôt des dossiers de candidature au « fil de l'eau ».

Modalités financières :

- Enveloppe par commune éligible calculée à raison de **100 €/habitant** (population DGF) avec application d'un **plancher de 50 000 €** et d'un **plafond à hauteur de 100 000 €** ;
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40%** des dépenses éligibles défini par le maître d'ouvrage, dans la limite des règles d'autofinancement.

Les six thématiques de la politique territoriale

EQUIPEMENTS ET SERVICES AU PUBLIC

- Création/extension/rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfance-jeunesse, commerce
- ...



HABITAT

- Valorisation de friches existantes
- Création ou réhabilitation énergétique de logements locatifs, d'habitats à vocation inclusive, d'hébergements touristiques, d'hébergements d'urgence
- ...



AMENAGEMENTS ET MOBILITE

- Aménagement d'espaces publics en centre-bourg et d'espaces de loisirs
- Création et aménagement de liaisons douces (vélos et vélos-piétons)
- Aménagement d'enclos paroissiaux
- ...



BIODIVERSITE

- Restauration/aménagement/valorisation d'espaces naturels
- Assainissement collectif dans les secteurs impactant la qualité des eaux littorales (CTM)
- ...



ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Création/extension/rénovation de bâtiments dédiés à des activités de l'ESS, telles que : épicerie sociale et solidaire, services solidaires (conciergerie, tiers-lieux), activités de réemploi de déchets
- ...



COHESION SOCIALE

- Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, les projets d'accompagnement à la parentalité, les actions de prévention seniors
- ...





La prise en compte des enjeux de transition écologique et inclusive

Une volonté départementale d'œuvrer en faveur de la **transformation durable des territoires et de la cohésion sociale** par une **démarche d'incitation et d'accompagnement** des collectivités.

Objectif : Encourager les collectivités à aller au-delà des normes en vigueur et à appréhender le projet dans le cadre d'une innovation environnementale et sociale.

Une bonification possible, au cas par cas, de 20% de l'aide financière sous réserve du respect des conditions de bonification, si la commune **affiche une ambition supplémentaire en faveur de la transition écologique ET inclusive**.

La bonification est étudiée dès la phase de candidature à l'aide d'une note d'engagement de la collectivité puis confirmée lors de l'instruction des demandes de subvention.

① Le Département s'assurera dans un premier temps du respect des **conditions d'éligibilité** des différents projets au regard de la réglementation en vigueur (normes énergétiques et d'accessibilité) mais également au regard des éventuels critères départementaux propres à la thématique.

② La mise en place d'un **système de bonification aux projets les plus vertueux de 20% du montant de la subvention** attribuée permettant de dé plafonner les enveloppes attribuées aux communes.



Rappel des modalités de suivi des dossiers

- 1 A partir de la date de validation de la candidature, la commune dispose de 2 ans pour un dépôt de dossier complet au stade des appels d'offres pour permettre le vote en commission permanente de la subvention définitive ;
- 2 Une fois la subvention votée, les communes doivent nous faire parvenir les factures acquittées et un état récapitulatif des mandatements signé du trésorier payeur pour le versement de la subvention ;
- 3 Aucun avenant relatif à une nouvelle opération ne sera accepté durant les 2 ans suivant la validation de la candidature. A compter de ce délai, une nouvelle candidature pourra être étudiée pour un nouvel objet ;
- 4 Lors de l'inauguration des équipements, il sera demandé de valoriser l'accompagnement du Département dans le respect de la charte de visibilité (notamment panneau de communication Fonds d'investissement rural fourni par le Département).

Marcey-les-Grèves

Aménagement de voies douces entre la RD31 et la zone d'activités du Pavé
(Projet 1)

Rénovation de la salle communale (Projet 2)



Marcey-les-Grèves

Aménagement de voies douces entre la RD31 et la zone d'activités du Pavé (Projet 1) Rénovation de la salle communale (Projet 2)

Éléments clés

Population DGF (2022) : 1 355 habitants

Enveloppe FIR : 100 000 €

Localisation de la commune

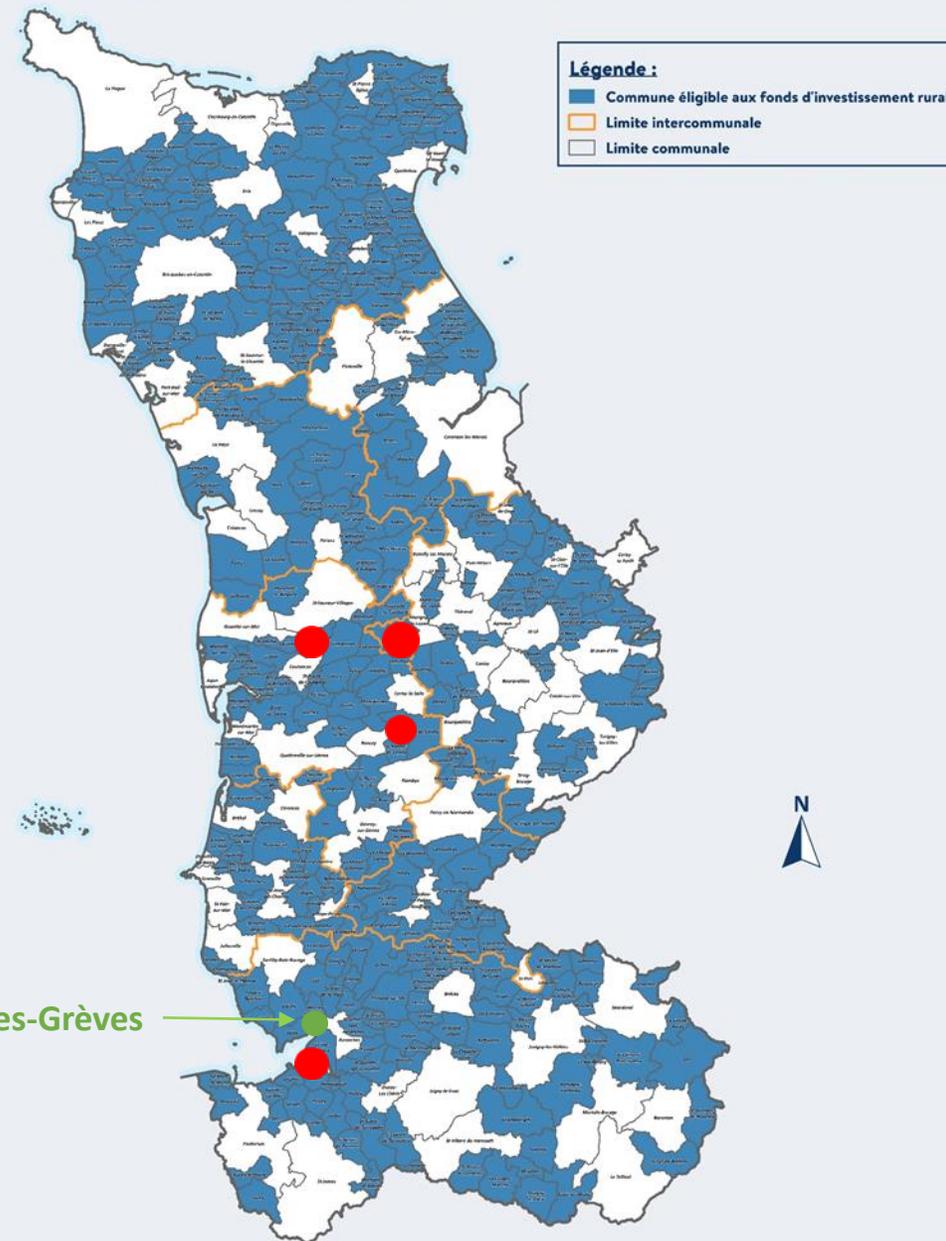
EPCI : Communauté de communes Mont Saint-Michel Normandie

Canton : Avranches

manche.fr



Communes éligibles aux FIR Politique territoriale 2022-2028



Marcey-les-Grèves

Aménagement de voies douces entre la RD31 et la zone d'activités du Pavé (Projet 1)

Rénovation de la salle communale (Projet 2)

Présentation de la commune :

Commune littorale, Marcey-les-Grèves couvre une superficie de 6,73 m² et compte 1 355 habitants (pop DGF22). Elle est située au pied d'Avranches et qualifiée à ce titre de commune périurbaine. C'est une commune où la qualité de vie est jugée bonne par ses habitants (source : analyse des besoins sociaux 2021).

L'axe urbain le long de la route départementale n°673 concentre une offre de commerces diversifiée (alimentaire, pharmacie, tabac-presse, coiffeurs, fleuriste, restaurant, hôtellerie, concessionnaires automobiles...) et un cabinet médical. Il accueille une zone urbaine dense qu'il convient de sécuriser en encourageant l'emprunt du contournement par les automobilistes. Une zone d'activités dite « le Pavé » localisée hors agglomération regroupe activités commerciales et de loisirs (bowling et salle de fitness).

Les services publics à la population et les infrastructures sportives sont quant à eux présents dans le bourg, cœur historique de la commune : mairie, groupe scolaire, salle polyvalente et des associations.

L'habitat s'est développé et densifié en différents points du territoire le long des voies de circulation créant ainsi plusieurs hameaux.



Marcey-les-Grèves

Aménagement de voies douces entre la RD31 et la zone d'activités du Pavé (Projet 1)

Echéancier :

- Autorisation de commencement d'opération : 21 janvier 2024
- Début des travaux : février 2024

Contexte :

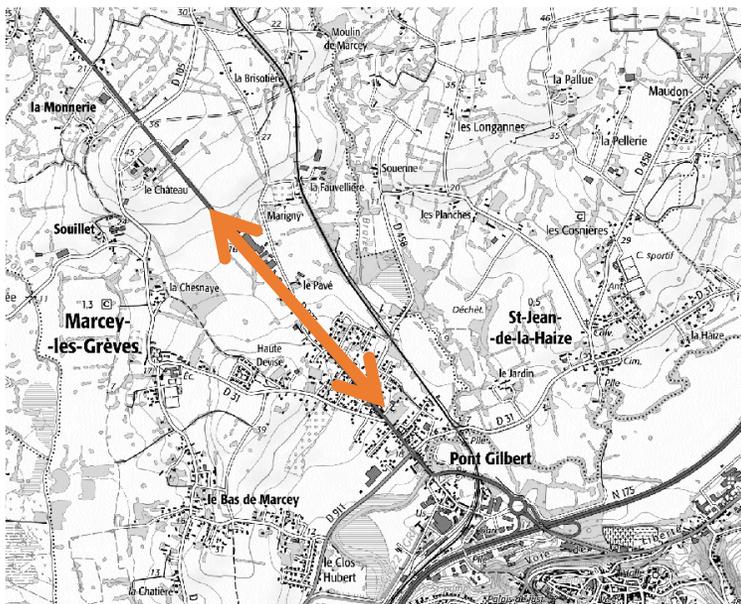
La commune souhaite développer les liaisons douces pour encourager la pratique du vélo et de la marche à pied en sécurisant leurs déplacements sur la commune en particulier sur la RD 673 desservant les commerces en agglomération et la zone d'activités située hors agglomération. La commune a réalisé un schéma directeur d'itinéraires cyclables et voies vertes avec les communes voisines d'Avranches, Ponts, Saint-Loup, Saint-Senier-sous-Avranches et Saint-Jean-de-la-Haize. C'est dans ce contexte que la commune a confié au Département par une délégation de maîtrise d'ouvrage la réalisation des aménagements définis qui sont essentiellement du site propre.

Descriptif du projet et travaux envisagés :

La commune entend poursuivre l'aménagement d'une voie douce, initié en 2022 sur un 1^{er} tronçon de la route de Granville et le prolonger pour rejoindre la ZA le Pavé. La commune prévoit de réaliser une bande cyclable de largeur minimale de 1,20 m dans le sens montant vers Granville qui ramène la largeur de chaussée à 5,80 m contre 7 m actuellement. Les places de stationnement seront conservées mais réduites de 0,30 m dans leur largeur. La zone 30 sera effective à partir de la zone de surélévation au carrefour avec la voie communale de la Planche de la Grève. En agglomération, à partir du même carrefour indiqué et jusqu'à la sortie d'agglomération vers le Pavé en direction de Sartilly, le projet prévoit l'insertion d'une voie verte de largeur de 2,50 (en remplacement d'un cheminement non sécurisé) séparée de la chaussée par un espace vert.

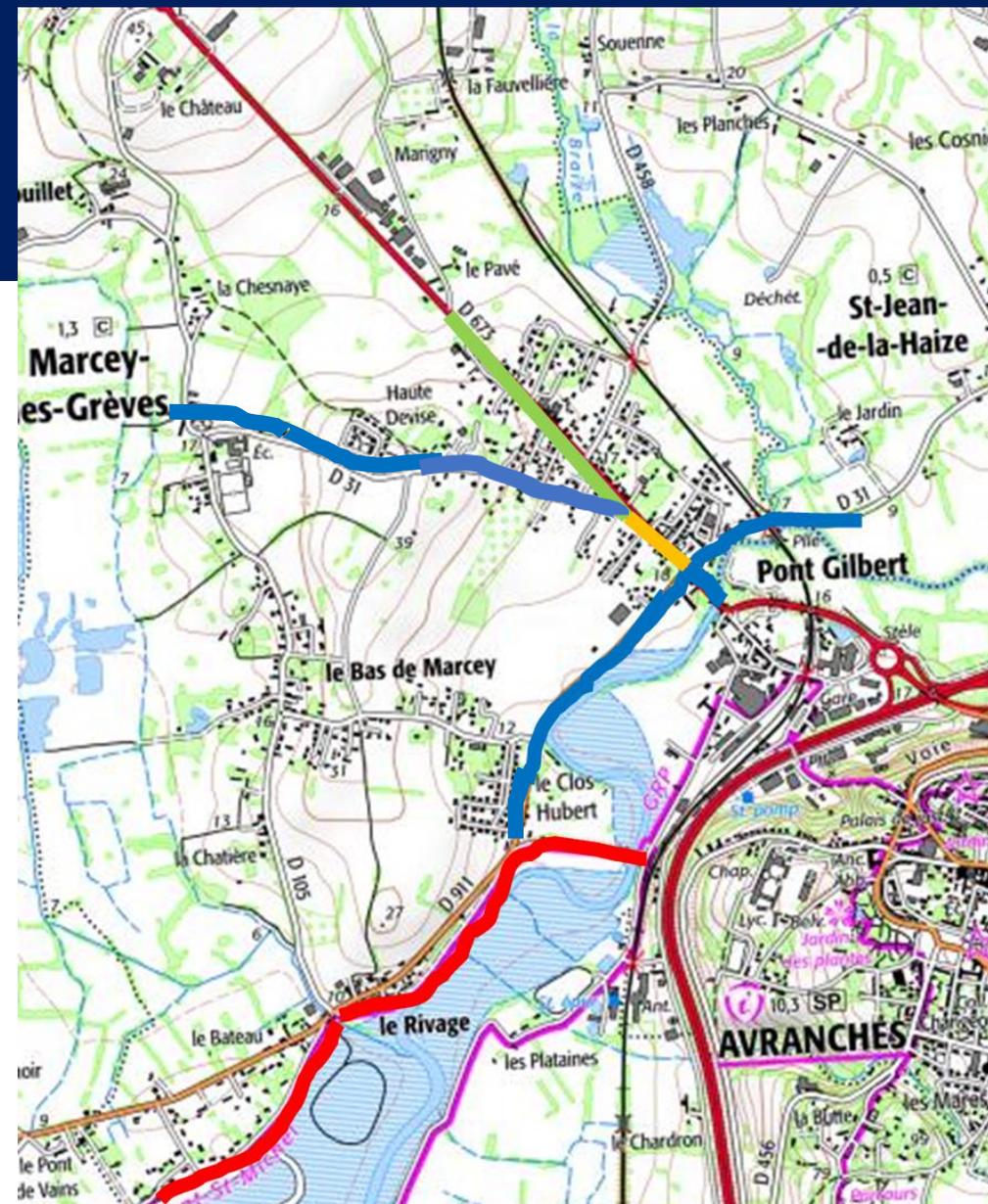
Marcey-les-Grèves Aménagement de voies douces entre la RD31 et la zone d'activités du Pavé (Projet 1)

Localisation du projet sur la commune



Scenario
d'aménagement sur la
commune proposé
dans le cadre du
schéma directeur.

-  R.C.I.D.
-  Aménagement en site
partagé à moyen
terme
-  Bandes cyclables
-  Piste cyclable et voie
verte



Marcey-les-Grèves

Aménagement de voies douces entre la RD31 et la zone d'activités du Pavé (Projet 1)

A travers les différents points indiqués ci-dessous, la commune dans le cadre de ce projet s'engage à répondre à l'enjeu de transition écologique :

Au-delà de l'aspect sécuritaire, jugé primordial, cette opération permettra d'accompagner les changements de comportements souhaités par la population : privilégier des déplacements doux aussi souvent que possible. Moins de véhicules sur la route se traduit par une réduction de la pollution de l'air mais également de la pollution sonore souvent dénoncée par les riverains de la route d'Avranches-Granville. Ce projet agit dans le sens du contrat de relance et de transition écologique.

Le projet prévoit plus particulièrement :

- la gestion durable des eaux pluviales grâce aux aménagements réalisés pour la voie verte : bande enherbée et fossé ;
- le choix d'un revêtement qui ne réchauffe pas l'air par fortes chaleurs (piste en sable ciment au lieu d'un enrobée hors agglomération) ;
- une emprise limitée de l'aménagement de la voie verte sur l'espace classé en zone agricole et la mise en valeur de l'entrée de l'agglomération ;
- la mise en place d'une station de réparation de vélos sur un espace au carrefour de la RD31 et la rue du bourg ;
- la réalisation d'un aménagement paysager avec arbustes et autres plantations le long de la liaison créée.

Marcey-les-Grèves

Aménagement de voies douces entre la RD31 et la zone d'activités du Pavé (Projet 1)

A travers les différents points indiqués ci-dessous, la commune dans le cadre de ce projet s'engage à répondre à l'enjeu de transition inclusive :

La commune prévoit :

- l'aménagement de mobilité douce facilitant les déplacements vers la zone d'activités du Pavé d'une population locale (jeunes, familles et personnes âgées) ne disposant pas du permis de conduire et facilitant les déplacements à vélo des jeunes vers le bowling et la salle de sport mais également des salariés de la zone ;
- la mise en place d'une signalétique adaptée à tous ;
- la découverte du circuit par la mise en œuvre de sorties organisées dans le cadre des activités des temps périscolaires et dans le cadre de l'action « savoir rouler à vélo » ;
- la communication auprès des habitants sur la stratégie mobilité active de la commune pour encourager à la marche et à la pratique du vélo dans le bulletin municipal ;
- l'insertion de clauses sociales dans les marchés de travaux.

Avis du groupe de travail élus sur la demande de bonification : Favorable

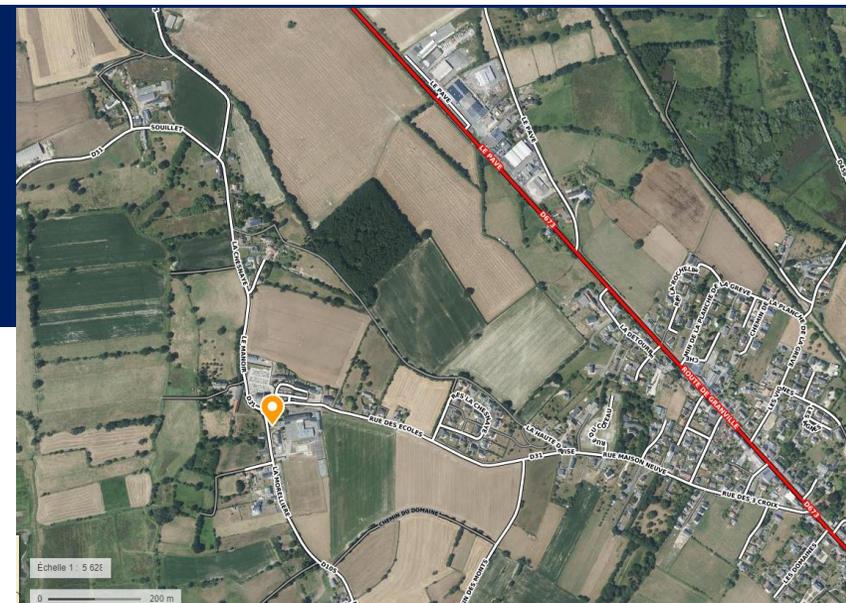
Marcey-les-Grèves

Rénovation énergétique de la salle communale (Projet 2)

Contexte

La commune dispose d'une salle de convivialité, construite dans les années 80 – 90. Composée d'un hall d'entrée en façade Nord, intégrant les sanitaires, vestiaires et bar, la salle des fêtes d'une surface de 250 m² avec plafond rampant d'une hauteur de 8,80 mètres au sol au point le plus haut. Sur le pignon Sud, se trouve la régie, le local rangement et une cuisine.

Dans le cadre du conseil en énergie partagé, le SDEM50 a réalisé un pré-diagnostic de la salle communale afin d'accompagner les élus dans la décision de travaux de rénovation à entreprendre. Ce pré-diagnostic a mis en évidence la faible performance technique du bâtiment : isolation insuffisante, installation de chauffage, de ventilation, d'électricité et installations sanitaires vétustes, absence de pare-pluie sous toiture occasionnant des infiltrations au plafond rampant suspendu. Les choix posés par la collectivité permettront d'améliorer le confort des utilisateurs, particuliers et associations et de maîtriser les consommations d'énergie conformément aux directives du décret tertiaire. Le bureau d'études LENESLEY a été retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre du programme de travaux.





Marcey-les-Grèves Rénovation énergétique de la salle communale (Projet 2)

Echéancier :

- Autorisation de commencement d'opération : 8 juin 2023
- Lancement des études préalables : 2023
- Lancement de maîtrise d'œuvre : 2023
- Lancement des appels d'offre : juillet 2024
- Début des travaux : septembre 2024

Descriptif du projet et travaux envisagés :

Les travaux prévoient d'installer des dalles isolantes qui amélioreront l'acoustique de la salle; l'isolation actuelle sera déposée par le couvreur et évacuée vers un centre de traitement et remplacée par une nouvelle. Pour compléter ces travaux sur la structure et améliorer la performance énergétique du bâtiment avec un gain énergétique de 78 %, seront entrepris l'abaissement du faux plafond, l'isolation de toute la surface couverte et des rampants ; l'installation de pompes à chaleur air-eau, la mise en œuvre de luminaires LED, l'installation d'une ventilation simple flux pilotée par sonde CO2, le remplacement des convecteurs dans les vestiaires, sanitaires et local vaisselle pilotés par une Gestion technique de bâtiment (GTC). La porte vitrée intérieure sera remplacée. Une mise aux normes des tableaux de distribution électrique et de la sécurité incendie est également prévue. L'alimentation en eau des toilettes sera modifiée grâce à l'installation de récupérateurs d'eau. Un limiteur acoustique, une sonorisation et un système de vidéo projection seront installés. Une boucle auditive sera réalisée pour le confort des personnes malentendantes. Un cheminement doux permettra à tous les usagers de relier le parking à la salle des fêtes.

Marcey-les-Grèves

Rénovation énergétique de la salle communale (Projet 2)





Marcey-les-Grèves

Rénovation énergétique de la salle communale (Projet 2)

A travers les différents points indiqués ci-dessous, la commune dans le cadre de ce projet s'engage à répondre à l'enjeu de transition écologique :

La commune prévoit :

- un gain énergétique de +78% ;
- l'installation de pompes à chaleur air-eau ;
- la mise en œuvre de luminaires LED ;
- la mise en œuvre d'une ventilation simple flux pilotée par sonde CO2 ;
- le remplacement des convecteurs dans les vestiaires, sanitaires et local vaisselle pilotés par une gestion technique contrôlée (GTC) du chauffage ;
- l'installation de récupérateur d'eau de pluie pour l'alimentation des sanitaires.

A travers les différents points indiqués ci-dessous, la commune dans le cadre de ce projet s'engage à répondre à l'enjeu de transition inclusive :

La commune prévoit :

- la mise en place d'une boucle auditive, d'un vidéo projecteur et d'une sono pour faciliter les animations et événements ;
- l'élaboration d'un document simplifié par la commission chargée de la rédaction du règlement de la salle communale concernant l'utilisation du matériel; un point sur la signalétique intérieure sera effectuée pour compléter les éléments manquants sachant que la signalétique extérieure a été revue l'an passé ;
- des places réservées aux familles, un abri pour 6 vélos et un cheminement doux permettant de relier le parking à la salle des fêtes.